

les domaines : lois réglementant le travail des femmes et des enfants, l'exercice des professions ambulantes, établissant l'obligation scolaire, réprimant l'abandon de famille. On a créé une Œuvre Nationale de l'Enfance qui a son siège à Bruxelles et dont les Comités existent aux chefs-lieux de neuf provinces. Il existe aussi un Comité de patronage des enfants moralement abandonnés et des condamnés libérés.

La péroraison émouvante de l'éminent conférencier fut saluée par des applaudissements enthousiastes. Faisant l'éloge des institutions judiciaires de la France, il tint à affirmer que ses compatriotes considéraient notre nation comme une sœur aînée, indissolublement unie à la sienne par la mutualité des sacrifices.

NECROLOGIE

Le 5 janvier 1928, s'est éteint, dans sa 77^e année, M. Bruck, administrateur honoraire des Etablissements Pénitentiaires de la Province du Luxembourg. Notre collègue, M. Antoine Ensck, son successeur, a prononcé de lui un éloge très ému dont nous extrayons le passage suivant :

« A 19 ans, il entre dans les cadres de l'administration judiciaire
« où il connut un avancement rapide. A 40 ans, après avoir revêtu
« les fonctions de secrétaire du Parquet Général pendant 15 ans,
« la Direction des Prisons de l'Etat lui fut confiée. Cette promo-
« tion fut pour lui le commencement d'une époque particulière-
« ment brillante dans sa longue carrière administrative.

« Grâce à sa puissante intelligence et à l'élévation de sa pensée,
« grâce à ses vastes connaissances en matière pénitentiaire, le dé-
« funt ne se bornait pas à appliquer des textes légaux et réglemen-
« taires pour assurer le bon ordre et la sûreté dans les péniten-
« ciers, mais il ne cessait de diriger son activité vers les réfor-
« mes réclamées par l'évolution de la science pénitentiaire. Aussi
« tous ses efforts tendaient à la combinaison du régime expiatoire
« avec le régime régénérateur comme fonction essentielle de la
« peine.

« Pendant la longue période de 30 années, J.-P. Bruck travaillait
« à ses réformes, sans se lasser, et en dépit de toutes les difficultés
« et de tous les déboires. Il en a beaucoup souffert moralement
« et nous avons compris ses peines. Mais le regretté défunt a pour-
« suivi, sans fléchir, son programme, son culte, à la fois pénible,
« ingrat et sublime. Que d'infortunés lui sont reconnaissants de
« les avoir relevés de l'abîme ou préservés de la rechute!

« J.-P. Bruck a semé, parmi nous, les idées d'une haute et noble
« conception de l'œuvre pénitentiaire. Qu'à son exemple, une
« lueur d'espoir pénètre dans le cachot le plus sombre ! ASSO-
« cions les idées de Justice et d'Humanité dans l'accomplissement
« de notre mission. »